

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAG2010016

Signataire : FG/SD

OBJET : 5-7 rue Régine Gosset, parcelle cadastrée H 178 de 3004 m² : mise en œuvre de la procédure de bien en état d'abandon manifeste.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2243-1 et suivants ;

Vu la demande de renseignement hypothécaire en date du 17 mai 2010 ;

Considérant que la parcelle cadastrée H 178 située 5-7 rue Régine Gosset à Aubervilliers de 3004 m² et l'immeuble qu'elle supporte, appartenant à Madame BEAUVOIR Marie-Claire épouse PLANSON et à Monsieur FASSIOLA Adolphe sont à l'abandon depuis plusieurs années et non entretenus ;

Considérant que Madame BEAUVOIR Marie-Claire épouse PLANSON, sollicitée au sujet de l'absence d'entretien des lieux, n'a pas réclamé le pli recommandé que la Commune lui a adressé le 22 avril 2010 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de ne pas laisser sur son territoire des biens sans occupant et manifestement non entretenus ;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux indispensables afin de faire cesser l'état d'abandon ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DEMANDE au maire de constater par procès-verbal provisoire l'état d'abandon manifeste du bien situé sur la parcelle cadastrée H 178 sise 5-7 rue Régine Gosset à Aubervilliers.

AUTORISE le maire à mettre en œuvre les étapes suivantes de la procédure de bien en l'état d'abandon manifeste.

Pour le Maire

L'adjoint délégué